

jeudi 4 février 2021

SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCALE UNE PRIORITÉ POUR MIRAMAS

Lors du conseil municipal du 3 février, Frédéric Vigouroux, maire de Miramas et le conseil municipal ont voté une aide exceptionnelle aux loyers des commerces fermés en novembre 2020 et depuis comme les bars, les restaurants, les salles de sport.... Une aide qui s'ajoute à l'aide mise en place par la Région Sud et complète la politique volontariste menée par la municipalité depuis le début de la crise pour le maintien de l'emploi local et des commerces de proximité à travers l'augmentation temporaire des aides aux loyers dites aides de minimis, l'annulation des loyers commerciaux des biens communaux, la gratuité de l'occupation du domaine public pour les terrasses ou les emplacements forains, le soutien au développement d'une plateforme d'e-commerce en partenariat avec Mirashop, l'association des commerçants et artisans de la ville.

La Région Sud a mis en place de nombreuses mesures visant à amortir l'impact de la crise sur les entreprises du territoire. Dernièrement, une aide exceptionnelle au paiement des loyers de novembre a été mise en place.

Aussi, la ville souhaite soutenir et compléter cette aide directe pour les commerces qui ont été impactés par une fermeture administrative en novembre 2020, mais aussi pour ceux qui sont encore fermés à ce jour.

L'aide spécifique complémentaire aux mesures régionales a été estimée à 80 000€ dont 27 000€ attribués par le conseil de territoire Istres Ouest Provence (délibération n°CT5-066/20 du 16 novembre 2020).

« Créateurs de lien social, d'emplois et d'attractivité, les commerces de proximité font vivre la ville. Depuis le début de la crise, la municipalité met tout en œuvre pour les aider à amortir l'impact de cette crise. »

Jérémie Pardies, élu délégué à l'économie, aux entreprises et commerces, à l'artisanat et aux marchés forains

Pour rappel

Depuis le début de la crise et pour limiter l'impact économique et social de la crise sanitaire COVID-19, la municipalité a engagé de nombreuses mesures de soutien au commerce local.

- Suspension de 5 mois des loyers type commerciaux pour les locataires hébergés par la ville.
- Prise en charge à 100 % du loyer des 24 commerces de la ville bénéficiant des aides aux loyers, dites « aides de Minimis », sur une période de 5 mois.
- Exonération de la redevance due par les forains lors des marchés hebdomadaires pendant près de 8 mois en 2020.

- Exonération de la redevance des terrasses en 2020.
- Pour les seniors, transformation des colis et cadeaux distribués habituellement par la ville en bons d'achats dans les commerces de la ville.
- Les musicales de l'été : 64 prestations musicales, en centre-ville et à Miramas-le-Vieux, du 3 juillet au 22 août, devant les terrasses des bars et restaurants.
- Vote, à l'unanimité (CM du 10 juillet 2020), du versement d'une subvention exceptionnelle de 55 000 € à l'association des commerçants Mirashop. Une subvention utilisée, notamment, pour la mise en place d'une boutique en ligne des commerces de la ville (www.mirashop.fr) et d'un accompagnement des commerçants pour optimiser leur présence sur ce nouvel outil (étude et coaching) et d'animations adaptées.

>Prorogation des mesures exceptionnelles en faveur des commerçants et forains

Lors du conseil municipal du 25 novembre 2020, la municipalité a ré-exprimé sa solidarité en faveur des commerçants miramasséens en prorogeant les exonérations de loyers commerciaux ou professionnels (baux commerciaux ou professionnels avec la ville de Miramas) pour les mois de novembre et décembre 2020. Les élus ont également voté une aide exceptionnelle en faveur de l'association des commerçants Mirashop pour la réalisation d'actions spécifiques, comme le catalogue des commerçants pour les fêtes de fin d'année.